Rapport des vérificateurs

Au conseil d'administration

de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public –

Compte du régime de pension des Forces canadiennes

Nous avons vérifié le bilan et l'état du portefeuille de placements de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public – Compte du régime de pension des Forces canadiennes (le « Compte du régime de pension des Forces canadiennes ») au 31 mars 2005 et les états du bénéfice net et du bénéfice net cumulé d'exploitation et de l'évolution de l'actif net pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP »). Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Compte du régime de pension des Forces canadiennes et des placements détenus au 31 mars 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de son actif net pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

De plus, à notre avis, les opérations du Compte du régime de pension des Forces canadiennes que nous avons relevées au cours de notre vérification des états financiers sont, à tous les égards importants, conformes à la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* (la « *Loi* ») et aux règlements administratifs qui s'y rapportent, exception faite des limites sur les biens étrangers présentées dans l'Énoncé des politiques, normes et procédures de placement qui ont été dépassées pour la période du 15 au 31 mars 2005 en prévision de l'adoption du budget fédéral prescrivant l'élimination des limites de placement sur les biens considérés comme étrangers aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

De plus, à notre avis, le registre des placements tenu par la direction d'Investissements PSP conformément à l'alinéa 35(1)c) de la *Loi* donne, à tous les égards importants, les renseignements exigés par la *Loi*.

Comptables agréés Toronto (Ontario)

doite à Touche s.r.l.

Le 29 avril 2005

Bilan		
Au 31 mars		
(en milliers \$)	2005	2004
ACTIF		
Placements – à la juste valeur (note 2)	3 964 971 \$	2 971 057 \$
Autres actifs	486	464
	3 965 457	2 971 521
PASSIF		
Créditeurs et charges à payer	2 030	884
Somme à verser au Compte du régime de pension de la Fonction publique (note 5a)	2 071	1 268
	4 101	2 152
ACTIF NET	3 961 356\$	2 969 369 \$
THE STIPLE OF COMPOSE DE CE ON CHIT		
L'ACTIF NET SE COMPOSE DE CE QUI SUIT :		
Bénéfice net cumulé d'exploitation	568 650 \$	297 328 \$
Transferts de fonds cumulés	3 392 706	2 672 041
	3 961 356\$	2 969 369\$

Au nom du conseil d'administration :

Keith Martell Administrateur et président du Comité de vérification et des conflits

État de l'évolution de l'actif net		
Pour l'exercice terminé le 31 mars		
(en milliers \$)	2005	2004
ACTIF NET AU DÉBUT DE L'EXERCICE ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET	2 969 369\$	1 723 935\$
Transferts de fonds (note 3)	720 665	728 979
Bénéfice net d'exploitation	271 322	516 455
ACTIF NET À LA FIN DE L'EXERCICE	3 961 356\$	2 969 369 \$

État du bénéfice net et du bénéfice net cumulé d'exploitation

Pour l'exercice terminé le 31 mars		
[en milliers \$]	2005	2004
REVENU DE PLACEMENT		
Intérêts et dividendes	85 849 \$	63 344\$
Gains réalisés, montant net	47 059	37 909
Variation de la plus-value non réalisée des placements	145 717	419 683
	278 625	520 936
CHARGES		
Charges d'exploitation (note 5b)	4 348	2 582
Frais de gestion de placement externe	2 955	1 899
-	7 303	4 481
BÉNÉFICE NET D'EXPLOITATION	271 322	516 455
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) CUMULÉ(E) D'EXPLOITATION AU DÉBUT	297 328	(219 127)
BÉNÉFICE NET CUMULÉ D'EXPLOITATION À LA FIN	568 650 \$	297 328 \$

État du portefeuille de placements

Au 31 mars				
(en milliers \$)	2005		200	04
Placements (note 2)	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
Fonds PSP d'actions canadiennes 127 203 667,618307 parts [98 964 475,025539 parts en 2004]	1 264 031\$	1 588 059\$	938 071 \$	1 112 986\$
Fonds PSP d'actions étrangères 116 460 575,763523 parts [88 376 832,678660 parts en 2004]	1 069 744	1 080 709	808 573	819 842
Fonds PSP de placements privés 94 161,037099 parts (néant en 2004)	753	623	_	_
Fonds PSP de placements immobiliers 1 852 858,269436 parts [1 536 657,515258 parts en 2004]	18 915	20 137	15 181	15 665
Fonds PSP de placements immobiliers étrangers 7 700 888,462009 parts (néant en 2004)	79 380	78 971	-	_
Fonds PSP de couverture 203 674,625146 parts [néant en 2004]	2 305	3 194	_	_
Fonds PSP de titres à revenu fixe 107 657 110,746798 parts [2004 – voir la note 2c]	1 137 428	1 156 634	975 731	1 004 276
Fonds PSP de rendement absolu 3 961 830,929116 parts [2 413 807,740989 parts en 2004]	38 269	36 644	25 071	18 288
	3 610 825\$	3 964 971\$	2 762 627 \$	2 971 057 \$

Notes complémentaires

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005

DESCRIPTION DE L'ORGANISME

L'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP ») a été constitué en vertu de la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* (la « *Loi* »). Il a pour mandat d'investir sur les marchés des capitaux les cotisations aux régimes de pensions de la Fonction publique, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada.

La caisse de retraite des Forces canadiennes a été constituée en vertu des modifications apportées à la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes* afin de recevoir des cotisations et de verser des prestations pour les années de service des membres après le 1^{er} avril 2000. L'excédent des cotisations sur les prestations est transféré par la caisse de retraite des Forces canadiennes dans le Compte du régime de pension des Forces canadiennes d'Investissements PSP afin d'être investi. Investissements PSP tient un registre des cotisations nettes de chaque caisse de retraite de même que de la répartition de ses placements et de ses résultats d'exploitation dans chaque compte de régime.

Il incombe à Investissements PSP de gérer les montants qui lui sont transférés d'une façon qui soit avantageuse pour les bénéficiaires et les cotisants en vertu de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*. Les montants doivent être investis de manière à obtenir un rendement maximal sans risque de pertes injustifié, compte tenu des besoins en matière de financement, des politiques et des exigences de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*.

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Présentation

Les présents états financiers reflètent la situation financière et les résultats d'exploitation d'Investissements PSP en ce qui a trait au placement de l'excédent des fonds qui proviennent de la caisse de retraite des Forces canadiennes. Par conséquent, ils ne tiennent pas compte de tous les actifs ni de tous les détails relatifs aux cotisations, aux versements et aux charges du régime de pension des Forces canadiennes. Les états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et aux exigences de la *Loi*.

Évaluation des placements

Les placements se composent de la participation dans les actifs d'Investissements PSP (les « Fonds PSP ») qui sont attribués au compte de ce régime. Les placements sont inscrits à la date d'opération et ils sont présentés à leur juste valeur. La juste valeur correspond au montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La juste valeur des placements dans les caisses en gestion commune est fondée sur la valeur des parts, qui reflètent le cours du marché des titres sous-jacents, ou sur d'autres méthodes d'évaluation généralement reconnues.

Constatation du revenu

Le revenu de placement a été réparti par Investissements PSP en fonction du nombre de parts des Fonds PSP détenues par le Compte du régime de pension des Forces canadiennes.

Le revenu de placement est inscrit selon la comptabilité d'exercice et représente les gains et les pertes réalisés à la cession des placements, la variation de la plus-value (moins-value) non réalisée des placements détenus à la fin de l'exercice, ainsi que les intérêts créditeurs et les dividendes. Ces éléments composant le revenu comprennent les distributions connexes des Fonds PSP.

Conversion des devises

Les opérations conclues en devises sont comptabilisées aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les placements libellés en devises et détenus à la fin de l'exercice sont convertis aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains et les pertes de change réalisés et non réalisés correspondants sont inclus dans le revenu de placement.

Notes complémentaires

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Transferts de fonds

Les montants reçus de la caisse de retraite des Forces canadiennes sont inscrits selon la comptabilité de caisse.

Impôts sur les bénéfices

Investissements PSP est exonéré de l'impôt de la Partie I en vertu de l'alinéa 149(1)d) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).

Utilisation d'estimations

La préparation des présents états financiers a exigé que la direction procède à des estimations et établisse des hypothèses qui peuvent avoir des répercussions sur les montants des actifs et des passifs présentés ainsi que sur la présentation des revenus et des charges ainsi et sur l'information par voie de notes. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

2. PLACEMENTS

L'état du portefeuille de placements donne le détail des placements détenus au 31 mars 2005.

a) Politique de placement

Investissements PSP a rédigé un énoncé des principes, des normes et des méthodes en matière de placement (la « politique de placement »), qui établit la manière dont les actifs doivent être investis en ce qui a trait au Compte du régime de pension des Forces canadiennes.

La politique de répartition cible de l'actif et les indices de référence au 31 mars 2005 étaient les suivants :

Classe d'actif	Répartition de l'actif Indice de référence	
Quasi-espèces	2 %	SCM bons du Trésor (91 jours)
Obligations		
Rendement fixe	20 %	SC Universel
Rendement réel 1)	5 %	SC ORR
Actions publiques et privées		
Actions publiques		
Actions canadiennes	30 %	S&P/TSX
Actions américaines		
Grande Capitalisation	5 %	S&P 500
Petite Capitalisation	5 %	S&P 600
Actions EAEO	8 %	MSCI EAEO
Actions de marchés émergents	7 %	MSCI EMF
Placements privés 2]	8 %	S&P 600 ($^{1}/_{3}$) et S&P 400 ($^{2}/_{3}$) + 4%
Placements immobiliers ^{3]}	10 %	IPC + 5,5 %

¹⁾ La pondération cible en obligations à rendement réel (ORR) est de 5 %. L'actif destiné aux ORR sera investi dans les titres à revenu fixe et mesuré par rapport à l'indice Univers SC jusqu'à ce que la pondération cible de 5% soit atteinte.

²⁾ La pondération cible en placements privés est de 8%. L'actif destiné aux placements privés sera investi dans les actions publiques et mesuré par rapport aux indices d'actions publiques correspondants jusqu'à ce que la pondération cible de 8% soit atteinte.

³⁾ La pondération cible en placements immobiliers est de 10 %. L'actif destiné aux placements immobiliers sera investi dans un indice d'obligations à court terme et mesuré par rapport à l'indice SM des obligations à court terme du gouvernement fédéral jusqu'à ce que la pondération cible de 10 % soit atteinte.

Notes complémentaires

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005

2. PLACEMENTS (suite)

b) Répartition de l'actif

La répartition de l'actif s'établissait comme suit au 31 mars :

	2	005	2004		
Classe d'actif	Juste valeur % du portefeuille		Juste valeur	% du portefeuille	
	(en milliers \$)		(en milliers \$)		
Quasi-espèces	89 610 \$	2,3 %	19 746 \$	0,6 %	
Obligations					
Rendement fixe	1 052 782	26,6	999 893	33,7	
Rendement réel	44 934	1,1	_	_	
Actions publiques et privées					
Actions publiques					
Actions canadiennes	1 588 060	40,1	1 112 986	37,5	
Actions américaines					
Grande Capitalisation	473 730	12,0	443 540	14,9	
Petite Capitalisation	21 531	0,5	13 576	0,5	
Actions EAEO	512 976	12,9	362 726	12,2	
Actions de marchés émergents	72 472	1,8	_	_	
Placements privés	623	-	_	_	
Placements immobiliers	87 922	2,2	15 665	0,5	
Stratégies de rendement absolu	20 331	0,5	2 925	0,1	
	3 964 971 \$	100,0 %	2 971 057 \$	100,0 %	

Les placements directs, les contrats dérivés et les sommes à recevoir et à payer liées à des placements sont classés par catégories de répartition d'actif selon l'objectif poursuivi par les stratégies de placement des portefeuilles sous-jacents d'Investissements PSP.

c) Changements apportés aux Fonds PSP

Le 30 novembre 2004, Investissements PSP a procédé à la restructuration de ses fonds.

La structure du Fonds PSP de titres à revenu fixe a été modifiée afin d'inclure les placements dans des quasi-espèces. Par conséquent, les placements auparavant détenus dans le Fonds PSP de quasi-espèces ont été transférés dans le Fonds PSP de titres à revenu fixe. Aux fins de comparaison, le montant présenté dans le Fonds PSP de quasi-espèces pour l'exercice précédent a été reclassé. Au 31 mars 2004, ce compte de régime détenait 441 694,101721 parts du Fonds PSP de quasi-espèces et 93 040 969,189282 parts du Fonds PSP de titres à revenu fixe.

Le Fonds PSP de placements immobiliers étrangers a été créé aux fins de la détention de placements immobiliers à l'étranger.

Le Fonds PSP de rendement absolu a été créé, et les placements auparavant détenus dans le Fonds PSP de couverture de change y ont été transférés. Aux fins de comparaison, le montant présenté dans le Fonds PSP de couverture de change pour l'exercice précédent a été reclassé.

Notes complémentaires

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005

2. PLACEMENTS (suite)

d) Risque de change

Ce compte de régime est exposé à un risque de change découlant de la détention de parts de Fonds PSP d'actifs étrangers, car la valeur des placements fluctuera en fonction des variations des taux de change. Les risques de change nets sous-jacents s'établissaient comme suit au 31 mars:

	2009	2005		2004		
Devise	Juste valeur	% du total	Juste valeur	% du total		
(en dollars CA)	(en milliers \$)		(en milliers \$)			
Dollar US	563 120\$	49,8%	458 542 \$	55,8 %		
Euro	196 178	17,3	136 730	16,6		
Livre sterling	106 751	9,4	67 880	8,3		
Yen japonais	101 813	9,0	90 092	11,0		
Autres	163 574	14,5	68 492	8,3		
	1 131 436\$	100,0%	821 736 \$	100,0 %		

Les états financiers d'Investissements PSP incluent de l'information supplémentaire à l'égard des placements.

3. TRANSFERTS DE FONDS

Au cours de l'exercice, Investissements PSP a reçu 720,7 M \$ (729,0 M \$ en 2004) sous forme de transferts de la caisse de retraite des Forces canadiennes. Les transferts provenaient des cotisations nettes de l'employeur et des employés au régime de pension des Forces canadiennes.

4. RENDEMENT DES PLACEMENTS

Le rendement des portefeuilles et des indices de référence s'est établi comme suit pour l'exercice terminé le 31 mars :

	2005			2004
	Rendement des Rendement des portefeuilles indices de référence		Rendement des portefeuilles	Rendement des indices de référence
Quasi-espèces	2,9%	2,2%	3,2 %	3,0 %
Titres à revenu fixe	5,0 %	4,7 %	10,9 %	10,8 %
Actions canadiennes	15,7 %	13,9 %	36,1 %	37,7 %
Actions étrangères	1,7 %	1,5 %	30,7 %	28,8 %
Placements immobiliers	7,9 %	6,7 %	3,6 %	2,5 %
Rendement total	8,0 %	7,2 %	26,1 %	25,4 %

Le rendement total des indices de référence englobe le rendement des indices de référence selon les pondérations précisées dans la politique de placement. Le rendement total inclut l'incidence du Fonds PSP de couverture et du Fonds PSP de rendement absolu.

Les rendements ont été calculés conformément à la méthode recommandée par le CFA Institute. Les rendements sont présentés avant déduction des charges.

Notes complémentaires

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005

5. CHARGES

a) Répartition des charges

Selon la *Loi*, les charges d'exploitation d'Investissements PSP doivent être imputées aux trois régimes auxquels l'organisme fournit des services de placement. Aux termes de l'article 4(3) de la *Loi*, le président du Conseil du Trésor détermine à quel compte de régime ces charges seront imputées, de concert avec le ministre de la Défense nationale et le solliciteur général du Canada. Une politique de répartition a été élaborée afin d'imputer à chaque compte de régime les coûts directs des activités de placement, soit les frais de gestion de placement externe et les droits de garde, et de répartir, sur une base trimestrielle, les charges d'exploitation excluant les droits de garde, en fonction de la valeur de l'actif de chaque compte de régime.

Les charges d'exploitation, excluant les droits de garde, ont été réparties comme suit :

	2005	2004
Compte du régime de pension de la Fonction publique	71,7 %	71,1 %
Compte du régime de pension des Forces canadiennes	20,9 %	21,3 %
Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada	7,4 %	7,6 %
	100,0 %	100,0 %
·		

Les charges sont financées par le Compte du régime de pension de la Fonction publique et remboursées chaque trimestre par les autres comptes de régime.

b) Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation attribuées à ce compte de régime englobent les éléments suivants :

(en milliers \$)	2005	2004
Salaires et avantages sociaux	2 209\$	1 189\$
Frais généraux d'exploitation	1 502	989
Honoraires et frais de consultation	637	404
	4 348 \$	2 582 \$

Les états financiers d'Investissements PSP incluent de l'information supplémentaire à l'égard des charges d'exploitation.

6. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice courant.